

Féminisme et modernisation

PAR DIANE LAMOUREUX

In this article the author shows that feminists cooperated with the nationalist project of turning Québec into a Nation. Women understood that a nationalist state was a guarantee for equality and the possibility of citizenship along with their integration in the public sphere.

Comment percevoir la place des femmes dans le processus de modernisation politique du Québec de la révolution tranquille? Plus particulièrement, comment évaluer le rôle que les féministes¹ ont joué dans ce processus de modernisation? Ce texte vise à analyser les liens qui se sont tissés entre féminisme et nationalisme autour de la notion de modernisation et à expliquer comment ces liens sont à l'origine d'une institutionnalisation particulière du féminisme québécois. Plus particulièrement, il s'attache à montrer comment, dans le processus de mise en place d'un État providence québécois, on a assisté à une coopération polémique entre les féministes et le projet nationaliste de transformation de l'État provincial québécois en État «national», projet porté principalement, mais pas exclusivement, par le Parti québécois.

Mais le rapport des femmes—et celui des féministes—à la modernité est loin d'être simple. D'un côté, il est possible de considérer le féminisme comme un processus de «modernisation» des femmes, dans la mesure où il cherche à faire accéder les femmes à l'individualisme abstrait moderne, le fameux «homme sans qualité» dont nous parlait Musil. De l'autre, il faut voir les obstacles majeurs que la modernité a mis à l'inclusion des femmes, les tenant au loin, les mettant

Durant plusieurs années, il y a eu convergence entre les projets de modernisation politique de la révolution tranquille et du nationalisme québécois et les projets féministes d'instaurer l'égalité entre les sexes.

symboliquement sur un piédestal dans la fonction de mères, mais pour mieux les fouler au pied en tant que femmes, ce qui a fait dire à Maria Deraismes, féministe française du XIX^e siècle, qu'elle «déclin[ait] l'honneur d'être un ange» parce que «dire que la femme est un ange, c'est l'obliger à tous les devoirs, et se réserver, à soi, tous les droits; c'est sous-entendre que sa spécialité est l'effacement, la résignation, le sacrifice; c'est insinuer que la plus grande gloire, le plus grand bonheur de la femme, c'est de s'immoler pour ceux qu'elle aime²».

Avec elle, les filles de la révolution tranquille récusent les deux grands modèles féminins de la génération de leurs mères, la maternité ou la vocation religieuse, et tout comme leurs frères, elles veulent mordre dans la vie à belles dents, s'appropriier le monde ou, à tout le moins, l'appivoiser. Parmi la poussière dont il faut se débarrasser dans le grand ménage de la révolution tranquille,

figurent, pour elles, toutes les entraves à la liberté des femmes. Si leurs grand-mères avaient lutté pour le droit de vote, elles se sentaient de taille à reprendre le flambeau pour éliminer le hiatus entre l'égalité formelle et l'égalité réelle, mais entre-temps, force était de constater qu'à beaucoup d'égards, même l'égalité formelle faisait défaut. Et si on mesure le chemin parcouru depuis les années 1960, on peut dire que le Québec a fait plus que «rattrapper» la modernité occidentale.

Un aggiornamento de la «condition féminine»

De fait, durant plusieurs années, il y a eu convergence entre les projets de modernisation politique de la révolution tranquille et du nationalisme québécois et les projets féministes d'instaurer l'égalité entre les sexes. Plus encore, si les transformations de la «condition féminine» ne sont pas le résultat de l'évolution naturelle de la société mais plutôt celui des luttes féministes, ces luttes n'ont rencontré qu'une opposition faible et ont souvent bénéficié de la complicité des rénovateurs politiques. Reconstitué à un moment où l'ensemble des composantes de la société québécoise réfléchissait à l'avenir du Québec, le mouvement féministe québécois a pu être partie prenante de la définition de cet avenir, même s'il n'a pas toujours été entendu à son entière satisfaction³.

Depuis le début du siècle, les féministes québécoises demandaient l'égalité juridique, l'accès à l'éducation et l'accès aux professions. Dans tous ces domaines, on peut dire que les transformations des qua-

tre dernières décennies sont plutôt remarquables et que les femmes ont des acquis, certes fragiles mais néanmoins non négligeables. Si ces acquis sont d'abord et avant tout le produit des luttes féministes, il n'en demeure pas moins que les institutions politiques ne se sont pas braquées et, même plus, qu'elles ont accueilli un certain nombre—insuffisant, évidemment—de féministes en leur sein en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne l'égalité juridique, le principal point d'achoppement concernait le statut juridique des femmes mariées. Si certains rites religieux du mariage⁴ font encore référence à l'obéissance que l'épouse doit à l'époux sans qu'il y ait réciprocité, il en va autrement dans le code civil qui a fini par consacrer l'égalité entre les époux, après plusieurs réformes, et moult revendications féministes. À partir du projet de loi⁵, déposé en 1964 par la première femme députée de l'Assemblée législative du Québec qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées, l'égalité entre époux marque des points avec l'introduction, en 1969, de la société d'acquêts comme régime matrimonial usuel. La même année, la loi fédérale sur le divorce allait être modifiée pour en rendre l'accès plus aisé et la vague de demandes de séparation ou de divorce qui s'ensuivra montrera bien que le mariage ne signifie pas nécessairement le bonheur. Ensuite, en 1980, juste un peu avant le référendum, le gouvernement du Parti québécois se lançait dans un *aggiornamento* de tous les articles du Code civil québécois touchant le droit familial. Le bill 89, adopté à cette époque, assure l'égalité entre les conjoints, la co-autorité des deux parents dans la famille, abolit la distinction entre enfants légitimes et illégitimes et assure la protection de la résidence familiale. L'esprit égalitaire de cette réforme est complété par le bill 146 en 1989 qui prévoit le partage égal du patrimoine

familial entre les époux en cas de dissolution du mariage, ce qui vise à compenser les inégalités économiques entre époux. Bref, en 1989, le travail de modernisation de la situation des femmes mariées était tellement avancé que l'on avait atteint ce que revendiquait la Fédération nationale St-Jean Baptiste⁶ en 1907! Men-

Du point de vue féministe, un des grands acquis des travaux de la Commission Parent est certainement la mixité scolaire et les programmes identiques pour les enfants des deux sexes.

tionnons cependant que la soif de modernité des gouvernants de l'époque a été largement entretenue par les pressions de tous ces groupes qui ne voulaient pas que les livres d'histoire s'écrivent en faisant des femmes les <<oubliées>> de la révolution tranquille⁶.

L'éducation est le principal vecteur de la modernisation nationale⁷. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'elle devienne un des grands chantiers de la révolution tranquille. Si les premiers bénéficiaires de la réforme de l'éducation allaient être les jeunes hommes déjà inscrits dans l'éducation secondaire, à terme, les filles en seront les grandes gagnantes. Du point de vue féministe, un des grands acquis des travaux de la Commission Parent⁸ est certainement la mixité scolaire et les programmes identiques pour les enfants des deux sexes. Le succès de l'école auprès des jeunes filles a été fulgurant: depuis les années 1970, elles constituent la majorité des diplômés du secondaire et du collégial

et depuis le milieu des années 1980, elles détiennent la majorité des diplômés du premier cycle universitaire. Elles restent cependant faiblement minoritaires à la maîtrise et très largement minoritaires chez les détenteurs de doctorat. Évidemment, cela ne tient pas compte du fait que les disciplines peuvent être fortement monosexuées et l'attentat du 6 décembre 1989 à Polytechnique est là pour nous rappeler que l'accès des femmes à tous les secteurs d'éducation ne fait pas l'unanimité et suscite des résistances—dont cet attentat représente une version paroxysmique—qui prennent la forme du sexisme au quotidien, insidieux et lancinant mais relativement invisible.

Mais si, dans la population étudiante, le nombre de femmes diplômées dépasse celui des hommes, il n'en va pas de même dans les autres composantes de l'institution scolaire. Certes, dans l'enseignement préscolaire et élémentaire, le personnel est quasi entièrement féminin, mais les choses changent dès le secondaire, la place des hommes enseignants s'accroît au collégial et prend la forme d'une monosexuation masculine dans certains secteurs de l'enseignement universitaire. Quant aux administrations scolaires, elles restent largement dominées par les hommes. On peut même affirmer que la révolution tranquille a représenté, à cet égard, une perte sèche pour les femmes. En effet, lorsqu'il y a eu fusion des écoles des garçons avec celles des filles, ce fut le directeur de l'école des garçons qui héritait de la fonction de directeur de la nouvelle école mixte.

Ces transformations dans le monde de l'éducation allaient avoir des répercussions dans le monde du travail rémunéré. Si les femmes y ont gagné un accès autonome aux revenus monétaires, mentionnons tout de même qu'il a fallu des batailles importantes pour que l'ensemble du travail féminin soit reconnu, et qu'elles ne sont pas terminées. Certes, le travail des femmes dans l'entreprise familiale (fermes, commerces, bu-

reaux professionnels) a connu un début de reconnaissance, même s'il est douteux que les lois sur les normes minimales du travail y soient véritablement appliquées, mais le travail domestique reste largement occulté. De plus, la conciliation entre emploi et vie familiale reste encore une <<affaire de femmes>>. Les femmes ont donc accédé au marché du travail rémunéré souvent au détriment de leur santé et en tout cas de leur temps libre. Le nombre de places en garderies demeure encore insuffisant et leurs horaires de moins en moins adaptés à un marché du travail où l'impératif de la flexibilité frise la contorsion. On a désormais des congés de maternité mais ils sont insuffisants, tant sur le plan temporel que sur celui de leur compensation matérielle. En outre, le virage ambulatoire augmente le fardeau des soins aux malades, aux personnes âgées, aux handicapé/es physiques ou mentaux et il ne faut pas se leurrer sur le sexe des <<aidants naturels>> dont parlent les rapports gouvernementaux.

Quant à leur place sur ce marché du travail, force est de reconnaître qu'elle demeure essentiellement subalterne. Les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel (et c'est rarement par choix) et leurs salaires n'atteignent pas 70 pour cent des salaires masculins. L'équité salariale reste donc un programme pour les années à venir et ce n'est pas l'attitude du gouvernement dans la récente grève des infirmières qui laisse présager que cet avenir soit rapproché. De façon générale, les emplois occupés majoritairement par des femmes ont tendance à être dévalorisés, tant sur le plan salarial que symbolique. Plus diplômées, elles sont quand même moins payées; et plus personne ne veut croire que <<s'instruire, c'est s'enrichir!>> comme le faisait miroiter un slogan de la révolution tranquille.

Certes, les barrières formelles de l'accès à certaines professions ont disparu et il n'y a désormais plus de

professions réservées aux hommes. Il n'en demeure pas moins que certains secteurs d'emplois sont fortement monosexués au masculin et que si les interdictions formelles ont disparu, les embûches informelles se multiplient. Le harcèlement sexiste dans les milieux où les femmes sont minoritaires, le paternalisme ou le

Cet avènement de la femme-individu, qui trouve sa concrétisation juridique dans la transformation du statut des femmes mariées n'est pas sans conséquences sur les rapports familiaux

harcèlement sexuel, sans compter les biais sexistes des comités de recrutement ou des exigences d'embauche, tout cela constitue autant de façon de dire aux femmes, qu'elles ne sont pas à leur place dans certains milieux.

Un projet commun de construction de l'État providence

L'acharnement actuel du Parti québécois à sacrifier l'État providence sur l'autel de la mondialisation et du <<déficit zéro>> ne doit pas nous faire oublier que sa construction a été un point de convergence entre féministes et nationalistes: pour ces derniers, cela constitue la forme ultramoderne de l'État et la modalité privilégiée d'intégration de l'ensemble de la société autour d'un projet commun: pour les féministes, l'État providence vient donner un contenu concret à la citoyenneté et à l'intégration des femmes à l'espace public.

Pourquoi parler de l'État provi-

dence comme mécanisme d'intégration des femmes à l'espace public? Principalement parce qu'il offre l'occasion aux femmes d'accéder à l'individualité. En effet, cet État amène la prise en charge étatique de tâches qui étaient autrefois assurées par les femmes privément (et par amour?) au sein de la famille. L'État providence modifie donc la fonction sociale de la famille: cette dernière devient de moins en moins un lieu d'entraide fonctionnelle, selon le modèle du père pourvoyeur et de la mère nourricière, permettant la prise en charge des membres vulnérables de la collectivité (jeunes enfants, personnes âgées, malades, handicapé/es physiques ou mentaux) et devient une institution dont la dimension affective et contractuelle prend une importance capitale. Ce processus ne relève évidemment pas de la seule bienveillance étatique mais prend racine également dans la volonté des femmes qui se concrétise par la résurgence du féminisme comme mouvement social organisé dans l'ensemble des pays occidentaux dans la décennie 1960. Cet avènement de la femme-individu, qui trouve sa concrétisation juridique dans la transformation du statut des femmes mariées n'est pas sans conséquences sur les rapports familiaux: augmentation du nombre de divorces, familles gynocentrées, transformation des rapports parents/enfants, droits des enfants, pour n'en nommer que quelques-uns.

Simultanément, l'État providence, en contribuant à l'avènement de la femme-individu, ouvre de nouvelles possibilités aux femmes. D'abord, et beaucoup plus clairement que les innovations dans la technologie domestique, il y a une libération de temps. Cette libération de temps apparaît très clairement, a contrario, quand l'État recommence à faire prendre en charge par les <<aidants naturels>> (les femmes) les soins qu'il assumait à l'apogée de sa providence. N'ayant plus à prendre complètement en charge les jeunes enfants (avec tous les bémols qu'il faut mettre

sur la disponibilité et l'accessibilité financières des services de garde) et en mettant moins au monde du fait de la révolution contraceptive, pouvant compter sur le réseau hospitalier pour prendre soin des malades, disposant d'institutions où envoyer les personnes âgées, les femmes se voient libérées de certaines tâches familiales rattachées aux soins des personnes.

Par ailleurs, le développement d'un secteur public recoupant des domaines d'activités traditionnellement dévolus aux femmes leur offrait des possibilités d'emploi rémunéré accrues. Dans les domaines de l'éducation (principalement au pré-scolaire et à l'élémentaire), des soins à la petite enfance, de la santé et des services sociaux, de nouveaux postes de travail se développent et sont massivement occupés par des femmes. Celles-ci sont embauchées, non seulement en vertu d'une vision stéréotypée des compétences professionnelles selon les sexes, mais également parce que la scolarisation des filles leur a permis d'acquérir les compétences professionnelles exigées pour ces postes. De plus, étant donné la forte syndicalisation du secteur public et parapublic et la combativité particulière du syndicalisme dans ce secteur, les conditions de travail et de rémunération dans ce secteur ont permis à beaucoup de femmes d'acquérir une autonomie financière.

Enfin, le développement de l'État-providence a permis à plusieurs femmes d'échapper à la « tyrannie du domestique ». Même si on peut évaluer que nombre d'emplois occupés par les femmes autant dans le secteur public que dans le privé ou le communautaire, s'apparentent à des activités typiquement féminines qui étaient autrefois effectuées privément dans le cadre de la famille, le fait que ces activités deviennent salariées, qu'elles s'effectuent dans un cadre socialement reconnu et qu'elles obtiennent une reconnaissance formelle de leur valeur et de leur nécessité sociales n'est pas sans conséquence. En effet, cela a permis

une renégociation partielle du travail au sein de la famille (quoique celle-ci soit plus effective entre mère et enfants qu'entre conjoints), cela a ouvert une possibilité de politisation d'enjeux qui étaient autrefois considérés comme privés (la violence conjugale ou le viol domestique, par exemple) et cela a rendu possible,

L'égalité est donc perçue comme le contraire de la différenciation et les mesures susceptibles de permettre d'atteindre l'égalité sont celles qui visent à l'indifférenciation sexuelle.

pour certaines femmes, d'échapper à la famille conjugale si elles le désiraient.

Tout ceci permet aisément de comprendre pourquoi une bonne partie des féministes s'est investie dans le processus de construction de cet État-providence⁹, un État chargé d'autres fonctions pour les nationalistes mais qui permettait tout de même une convergence des intérêts des deux groupes et qui nous donne des clés pour comprendre le soutien que beaucoup de féministes sont prêtes à accorder à quel que projet de type social-démocrate que ce soit.

On a souvent estimé qu'avec l'État-providence, on assiste à la substitution d'un patriarcat public au patriarcat privé. Si cette affirmation n'est pas dénuée de fondement, elle omet cependant de souligner qu'entre deux maux, il peut être utile de choisir le moindre. Dans ce sens on peut dire que l'État-providence vide largement la citoyenneté de son contenu actif et la fige dans une certaine dépendance

universellement répandue, tant chez les hommes que chez les femmes. C'est ce que nous serinent actuellement les néo-libéraux qui voudraient que l'on revienne à la responsabilisation. On peut également dire que l'État-providence transforme en clientélisme le rapport que les diverses catégories de la population entretiennent avec l'État. Il est vrai que les politiques sociales revêtent une telle dimension, mais ce n'est pas la seule. Mais surtout, le caractère public du patriarcat de l'État-providence représente deux avantages non négligeables pour les femmes. D'abord, il introduit une distance et coupe le patriarcat de son ancrage dans des rapports affectifs qui en camouflent le caractère oppressif et exploiteur; il permet donc une remise en cause du paternalisme, plus facile à entreprendre dans le contexte de rapports sociaux fonctionnels et impersonnels que dans des rapports de type privés et personnalisés. Ensuite, il permet justement une politisation de la vie privée. Tout ce que la souveraineté étatique et la citoyenneté avaient refoulé aux marges de l'univers politique et civique acquiert une coloration nouvelle, le privé peut devenir politique sans nécessairement être médiatisé.

Le rapport *Égalité et indépendance*

Dans le contexte d'une réflexion sur la modernisation des femmes via l'État national en gestation, il est intéressant de regarder le rapport *Égalité et indépendance* comme un condensé à la fois de l'entreprise de modernisation des femmes, des rapports que les féministes ont entretenus avec l'État québécois et des similitudes langagières entre le projet nationaliste et le projet féministe.

D'abord un peu de « petite histoire ». Lorsque le Parti québécois arrive au gouvernement en novembre 1976, il « oublie » de nommer un membre du Conseil des ministres

qui soit statutairement responsable du Conseil du statut de la femme¹⁰. Pour tenter de racheter cet oubli, le discours inaugural du gouvernement annonce une «étude en profondeur destinée à aboutir à une politique d'ensemble de la condition féminine¹¹. Il faut dire que ce discours avait lieu un 8 mars! Le gouvernement a donc mandaté le Conseil du statut de la femme pour produire cette étude. L'annonce d'une enième étude¹² a suscité une certaine colère dans le mouvement des femmes qui y voyait une manoeuvre dilatoire et même le comité de condition féminine du Parti québécois considérait qu'il serait plus utile d'avoir des politiques que des statistiques.

Cette étude, ironiquement appelée le «livre rose», allait malgré tout être produite après avoir absorbé l'essentiel des énergies du CSF durant environ un an et être déposée, sous le titre *Pour les Québécoises: Égalité et indépendance*, à la fin septembre 1978. Le titre en lui-même est révélateur d'un certain état d'esprit: il y a bien sûr la référence à la boutade de Daniel Johnson, père¹³ mais également un clin-d'oeil aux nationalistes.

Le document lui-même est intéressant et son introduction mérite qu'on s'y attarde. D'emblée, on situe la démarche dans un parallèle avec la démarche nationaliste: «[à] l'heure où le Québec définit son identité et vise la prise en charge par les Québécois de leur avenir politique, social et économique, les Québécoises veulent être présentes. Elles veulent participer à l'élaboration et à la concrétisation des changements à venir¹⁴». Ensuite, le sens du document est précisé: rappelant que «ce n'est pas la première fois que les femmes s'expriment», ce document justifie l'idée d'une politique globale en soulignant «qu'il faut changer la condition des femmes non seulement par quelques réformes, mais par une remise en question des systèmes de valeurs qui maintiennent une division arbitraire des tâches entre les

sexes et par la modification des structures qui font se perpétuer ces systèmes¹⁷». Enfin, la perspective choisie est résolument féministe.

Le document entreprend donc de décrire comment la socialisation des femmes les rend dépendantes, comment leur statut juridique est loin d'être inspiré par un idéal égalitaire, comment les femmes sont discriminées dans toute une série de domaines d'existence et d'activités. Suite à ce diagnostic, il propose plusieurs recommandations qui visent à instaurer une société où règnera l'égalité entre les sexes.

Dans l'optique de la modernisation des femmes, ce document est intéressant à trois égards. D'abord, il confère à l'État un rôle de maître-d'oeuvre en matière de transformation de la situation des femmes. Ensuite, il se situe dans une vision de l'égalité typiquement moderniste. Enfin, la définition qu'il donne de l'autonomie s'inscrit dans la tradition de l'individu abstrait de la pensée libérale.

Certes, ni le Conseil, ni les groupes de femmes qui ont alimenté le document de leur réflexion ne se font d'illusions sur les intentions gouvernementales. Craignant un «tablettage», la présidente du Conseil, Claire Bonenfant, sonne l'alarme dès décembre 1978 et somme le gouvernement de se mettre au travail dans ce domaine. Mais il n'en reste pas moins qu'un des fils conducteurs de ce document c'est que, en démontrant le préjudice, en esquissant des solutions, et en mobilisant les groupes de femmes, les transformations s'ensuivront nécessairement et elles prendront essentiellement la forme de politiques publiques. En outre, il est implicite que l'oppression peut faire l'objet d'un diagnostic général, qu'elle peut être appréhendée sous toutes ses facettes, qu'elle se donne à voir à la fois dans sa généralité et dans ses aspects spécifiques et que ce travail de dévoilement appelle nécessairement l'indignation et le changement, comme si les pouvoirs

publics étaient étrangers au système et aux institutions produisant des rapports sociaux inégalitaires entre les sexes.

Ensuite, la vision de l'égalité à l'oeuvre dans ce document est typiquement moderniste, dans la mesure où être égal, c'est d'abord et avant tout être semblable. On retrouve d'ailleurs la même perspective dans la récente loi qui accorde des droits égaux aux conjoints de même sexe, ce qui a permis au gouvernement une petite campagne publicitaire autour du thème «le sexe n'a pas d'importance». Mais on en avait déjà eu un aperçu avec la campagne «pareil, pas pareil» qui visait à sensibiliser la population au sexisme. L'égalité est donc perçue comme le contraire de la différenciation et les mesures susceptibles de permettre d'atteindre l'égalité sont celles qui visent à l'indifférenciation sexuelle.

Enfin, l'autre volet, l'indépendance, est aussi résolument moderniste. Une femme autonome, c'est non seulement celle qui n'a pas un statut subalterne, mais celle qui se définit en fonction d'elle-même indépendamment de toute intersubjectivité, disposant d'une identité finie et stable, bref, «un homme, comme tout le monde» tel que répondait Badinter à la question «qu'est-ce qu'une femme?». Cette vision de l'autonomie n'est pas une invention du CSF et a été largement présente dans la dernière vague féministe mais elle est désormais de plus en plus critiquée pour ses insuffisances.

Conclusion

Cette entreprise de «modernisation» des femmes a brusquement pris fin avec l'épisode des Yvettes¹⁷ et l'attitude des souverainistes durant la campagne référendaire de 1995 montre une chose: puisque le vote des féministes est largement acquis à l'option souverainiste, les femmes qu'il importe de convaincre ce ne sont pas les féministes, mais les

<<autres>>, d'où le coup des <<bébés de race blanche>> et la réminiscence de la revanche des berceaux¹⁷. D'où la facilité avec laquelle le gouvernement a intégré l'interprétation suggérée par Lise Bissonnette, à savoir qu'il s'agissait d'un ressac anti-féministe.

Cette hypothèse est séduisante à plusieurs égards. Elle justifie l'immobilisme gouvernemental et permet de mettre sur la touche tant la ministre responsable que le CSF ou les groupes féministes. Si les Yvettes sont interprétées comme la protestation des mères de familles comblées (les <<vraies>>, femmes?) contre celles qui leur proposent une émancipation dont elles ne veulent point, il devient possible de ne rien faire et d'abandonner à la poussière des tablettes ou à la recherche des astuces et conditions gagnantes, la politique d'ensemble en matière de condition féminine. Et quelle aubaine pour un gouvernement de pouvoir opposer les féministes aux femmes! En plus, comme on n'a pas osé invoquer <<les ethniques et le monde des affaires>>¹⁸, on peut faire porter aux femmes le poids de la défaite des souverainistes au référendum de 1980.

Ce n'est que durant la campagne référendaire de 1995 que les souverainistes renoueront avec les féministes en leur conférant le titre de <<partenaires de la souveraineté>> et, par la suite, en en faisant une composante de la société civile invitée, lors des deux sommets socio-économiques de 1996, à avaliser les politiques gouvernementales de coupes sombres dans l'État providence. Il y a là une reconnaissance ironique de la présence nécessaire de femmes dans tout projet moderniste de l'ère post-moderne, mais une reconnaissance qui est constamment instrumentalisée.

*Ce texte fait partie d'un ouvrage plus large sur les rapports entre féminisme et nationalisme au Québec qui devrait être publié aux Éditions du Remue-Ménage à l'automne 2000.
Diane Lamoureux est professeure*

titulaire au département de Sciences politiques de l'Université Laval. Elle a effectué plusieurs études sur le féminisme québécois et la théorie féministe. Ses travaux récents ont porté sur la citoyenneté et la démocratie, en particulier sur les limites théoriques et pratiques des politiques de l'identité. Elle prépare actuellement une analyse des rapports entre nationalisme et féminisme au Québec.

¹Il peut sembler grossier de nos jours, voire déplacé, de parler du féminisme d'une telle manière générale et globale. Cependant, pour le thème que j'ai choisi d'aborder, les différences entre féministes libérales et féministes plus radicales, celles entre les grandes associations nationales du type Fédération des femmes du Québec et les collectifs de base, jouent relativement peu dans la mesure où il y a de la part de l'ensemble des courants féministes une demande d'État, que ce soit sous la forme d'une foi en la capacité réparatrice de l'État (thèse libérale) ou sous le mode d'une transformation par le biais de nouvelles politiques sociales des conditions concrètes d'existence des femmes (radicales et marxistes). La seule nuance qu'il faudrait introduire, c'est que le rapport à l'État provincial québécois n'est pas le même selon l'identification ethnique des féministes. Pour les <<Québécoises francophones de souche>>, l'État provincial québécois fait aussi largement figure d'État national et constitue ainsi l'espace public par excellence; pour les anglo-montréalaises, cela n'a pas caractère d'évidence mais il importe de souligner que souvent celles-ci sont actives à l'intérieur de groupes mixtes sur le plan ethnique, d'une part, et que, d'autre part, leurs terrains privilégiés d'intervention (famille, santé, politiques sociales) font partie des compétence provinciales à l'intérieur du cadre politique canadien, ce qui ne suscite pas autant de résistance que dans d'autres domaines par rapport à une définition

en fonction de l'espace politique québécois. Quant aux femmes autochtones, elles ont eu une présence relativement ténue dans les coalitions féministes au Québec et leur cadre de référence politique reste essentiellement le palier fédéral de gouvernement. Si les autochtones des deux sexes sont particulièrement absents du projet de création d'un espace public québécois, les relations qu'entretiennent autant les Anglophones <<de souche>> que les membres des diverses communautés dites <<culturelles>> avec cet espace public sont à géométrie variable et force est de constater qu'en ce qui concerne les politiques sociales en général et les politiques sociales concernant les femmes en particulier, leur présence dans cet espace politique québécois est assez soutenue. Par ailleurs, pour faire avancer les revendications en termes d'arrêt de la discrimination et en faveur de l'égalité juridique, les lesbiennes ont largement adopté la politique de coopération polémique avec l'État québécois (par le biais, notamment, de la table de concertation des gais et des lesbiennes) qui est ici décrite pour expliquer les transformations du statut des femmes.

²Maria Deraismes, *Ève dans l'Humanité*, (1868), Paris, Côté-femmes, 1990, p. 36-37.

³On peut voir un exemple récent de cette <<surdité>> des nationalistes québécois à une réflexion féministe le fait qu'aucune féministe québécoise n'ait été invitée à <<Penser la nation québécoise>>, tant dans la série du journal *Le Devoir* de l'été 1999 que lors du colloque organisé dans la foulée par le Programme d'étude sur le Québec de l'Université McGill, <<surdité>> qui se fait sentir dans le livre éponyme publié au printemps 2000.

⁴Il ne faudrait pas oublier que ces rites religieux ont force de lien civil.

⁵Première association féminine francophone, fondée par Marie Gérin-Lajoie.

⁶Ce qui n'empêche pas, évidemment, les mêmes livres d'histoire d'oublier

d'attribuer aux luttes des femmes plutôt qu'au modernisme gouvernemental ces résultats, ni même d'oublier les femmes purement et simplement, un peu à la manière de René Levesque «*oubliant*» de nommer un/e responsable du CSF dans son premier cabinet ministériel.⁷C'est d'ailleurs une des thèses centrales de l'ouvrage classique d'Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (1983). L'idée est également reprise dans une grande partie des textes à ce sujet dont le livre d'Anthony D. Smith, *Nationalism and Modernism*, Londres, Routledge, 1998, qui montre bien le rôle modernisateur du nationalisme en Europe au XIX^e siècle et dans les nouveaux pays issus des mouvements de décolonisation au XX^e, de même que dans les régions partiellement «*oubliées*» par la modernité dans le monde occidental.⁸Commission gouvernementale sur la réforme de l'éducation formée en 1961 et qui remet le premier volet de son rapport en 1963, préconisant, entre autres, la création d'un ministère de l'Éducation et un système public unifié d'éducation jusqu'au niveau universitaire.⁹Sur le rapport des différents courants du féminisme à l'État providence, voir mon introduction au numéro de la revue *Recherches féministes*, vol. 3 no. 1, 1990.¹⁰Organisme conseil auprès du gouvernement provincial sur toutes les questions ayant trait à la situation des femmes. La mise en place du Conseil en 1973 s'inscrit dans la foulée du rapport Bird qui préconisait la création d'un tel organisme aviseur tant auprès du gouvernement fédéral que des divers gouvernements provinciaux. Le Québec est l'une des premières provinces à se doter d'un tel organisme. Celui-ci joue des rôles qui varient selon les périodes. À l'époque où Claire Bonenfant en assume la présidence, de 1978 à 1983, le Conseil percevait son mandat comme celui de relayer les revendications du mouvement des femmes auprès des divers ministères

et organismes gouvernementaux et de soutenir les activités de toutes les composantes du mouvement des femmes.

¹¹Discours inaugural reproduit dans *Le Devoir*, le 9 mars 1977.

¹²L'exercice avait déjà été fait lors de Carrefour 1975, mais il faut dire que le programme du PQ était à l'époque bien maigrelet en matière de compréhension de la situation des femmes.

¹³Celui-ci, alors qu'il était Premier ministre du Québec (1966-68), a déclaré, au sortir d'une conférence fédérale provinciale sur les institutions politiques canadiennes, que soit le Québec était considéré comme égal, soit il prendrait le chemin de l'indépendance, ce que les journaux ont rapporté comme «*Égalité ou indépendance*».

¹⁴Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises: Égalité et indépendance*, Québec, Editeur officiel, 1978, p. 25.

¹⁵Loc. cit.

¹⁶Mouvement de femmes en faveur du «*non*» lors de la campagne référendaire de 1980. Ce mouvement a pris naissance à la suite d'une déclaration de la ministre Lise Payette, ministre d'État à la Condition féminine, qui avait assimilé l'épouse de Claude Ryan, alors chef de l'opposition officielle et président du camp du «*non*» dans la campagne référendaire, à une «*Yvette*» personnage de manuel scolaire correspondant tout à fait au stéréotype féminin de l'épouse et de la mère. Le nom d'«*Yvette*» a ensuite été repris et transformé en mouvement de masse par le camp du «*non*» qui a voulu profiter de cette bourde de la ministre Payette pour discréditer l'option souverainiste. Dans ce mouvement des «*Yvettes*» on retrouvait certes des représentantes des associations féminines traditionnelles mais les principales porte-parole du mouvement lors de ses deux assemblées publiques étaient souvent des femmes qui avaient joué un rôle majeur dans l'histoire de l'éman-

ipation des femmes comme Thérèse Casgrain, dont le nom reste associé à la lutte pour l'obtention du droit de vote ou Monique Bégin, alors ministre fédérale de la Santé mais qui avait été une membre fondatrice de la Fédération des femmes du Québec et qui avait été également la secrétaire de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird). L'interprétation la plus courante du phénomène des «*Yvettes*» est celle qui a été donnée par Lise Bissonnette, dans un éditorial du journal *Le Devoir*, qui qualifiait le mouvement de «*backlash*» anti-féministe. Cette analyse a depuis été contestée par de nombreuses féministes. On peut se reporter à la section «*Les Yvettes, douze ans après: essais d'interprétation*», dans l'ouvrage collectif *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et engagée*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1993.

¹⁷Lors de la campagne référendaire de 1995, Lucien Bouchard, commentant le faible taux de natalité au Québec et s'en servant comme argument en faveur de la nécessité d'une véritable politique familiale au Québec advenant l'indépendance, avait souligné que le Québec avait le plus faible taux de production des bébés de race blanche en Occident.

¹⁸On se souviendra qu'au moment du dévoilement des résultats du référendum de 1995 sur le statut constitutionnel du Québec, Jacques Parizeau, dans son discours de défaite avait imputé l'insuccès du camp du «*oui*» à l'argent et au vote «*ethnique*».